

ÉCHOS

D'un continent à l'autre...

ASSOUPLISSEMENT DES CONDITIONS IMPOSÉES À ADIL CHARKAOU

La Cour fédérale du Canada est d'avis qu'il y a lieu de modifier substantiellement les conditions préventives de mise en liberté imposées en février 2005 au Marocain Adil Charkaoui, soupçonné de liens avec Al-Qaïda.

Dans une décision rendue le mois dernier, la juge Danièle Tremblay-Lamer considère que les strictes conditions de libération décrétées en vertu d'un certificat de sécurité sont devenues disproportionnées compte tenu qu'il s'est écoulé quatre années depuis leur imposition.

La juge estime que si Charkaoui avait le profil d'un agent dormant il y a neuf ans, il est évident qu'il ne pourrait en être de même aujourd'hui vu la publicité entourant son affaire. La Cour permet à M. Charkaoui de se déplacer seul alors qu'il devait en tout temps être accompagné de son père ou de sa mère, selon ses conditions précédentes.

La juge a également levé le couvre-feu qu'il devait respecter. L'obligation de se rappor-



ter de façon hebdomadaire à l'agence des services frontaliers est également levée. Il lui est de nouveau permis d'utiliser un téléphone portable et de naviguer sur Internet. En contrepartie, il devra permettre, sans préavis, la vérification du disque dur et de la mémoire périphérique de cet ordinateur. Le bris de l'une ou l'autre de ces conditions le ramènerait en prison. Adil Charkaoui devra par contre continuer de porter un bracelet GPS.

Source: RCI

EDITORIAL

Une toute petite mise au point

Quoi qu'en disent ses contradicteurs, la FMC (Fédération marocaine du Canada) avait fait du bon travail et est morte d'une belle mort, au moment où elle a atteint le firmament.

Comme nous l'avions déjà écrit, cette institution avait certes besoin d'un coup de pinceau de l'extérieur et d'un coup de balai de l'intérieur (Volume II Numéro 9 Septembre 2004) Or certains impatients ont préféré détruire l'édifice pour se débarrasser de la souris qui y a trouvé refuge!

Nous savons tous pourquoi et comment la FMC fut sacrifiée sur l'autel du mauvais calcul politique, et qui sont les matadors ayant procédé à sa mise à mort.

MAIS LE TEMPS N'EST PLUS AUX PROCÈS !

Ne serait-ce que des forces obscures s'évertuent à nous faire payer la facture des malheureux événements du 11 septembre... Ne serait-ce que parce que, selon un sondage *Leger marketing*, nous battons tous les records de l'impopularité dans notre pays d'accueil avec 50% de nos concitoyens québécois qui ont une mauvaise opinion des musulmans et 40% parmi eux qui ont la même (mauvaise) opinion des juifs !

Il est venu le temps où les spécialistes à croc-en-jambe prennent ne serait-ce qu'une pause !

Est venu le temps où il faut faire les constats et tirer les (bonnes) leçons. Et la leçon numéro 1 qu'il faut tirer c'est celle de ne pas commencer par construire des édifices à partir du toit, mais commencer d'abord par consolider les fondations et ériger des piliers solides !

Par définition, une fédération est l'association de personnes morales. Or la FMC a commis, de bonne foi certes, l'erreur d'insérer parmi ses associations des personnes physiques !

NE CRÉONS DONC PAS UNE FMC À REBOURS !

Le temps n'est pas non plus à la précipitation. «La fonction créera l'organe» prétendent certains parmi nos *leaders*.

À ces impatients, nous avons répondu que Dame nature, pour y arriver dans certains cas (et par la volonté de Dieu), a

mis des millions d'années... pour transformer une fonction en organe ! Par quel tour de magie veulent-ils que, du jour au lendemain, ce miracle se produise dans notre communauté; Une communauté où dans chacun de ses membres associables il y a, paraît-il, un leader... qui ne dort que du sommeil le plus léger ?

FRÉNISIE ASSOCIATIVE

La dernière visite de M. le ministre Ameur, à Montréal, a eu un effet *catalyseur* sur le mouvement associatif. Elle a, dirions-nous, *défosilisé* les dinosaures et fait renaître les phoenix de leurs cendres. Pas moins de 3 nouvelles associations ont vu le jour les deux derniers mois et tout laisse à croire que la tendance va se maintenir. Tant mieux ! A condition que ces associations ne fassent pas feu de paille et s'éteignent quand les ardeurs seront refroidies... Quand les chaudes promesses ou les folles attentes se transformeront en douce froide .

Le pessimisme est de rigueur, en ce qui me concerne, quand je vois les réactions qu'avaient suscitées chez certains la «Journée culturelle marocaine de Montréal» dont le déroulement avait coïncidé avec la visite de M. Ameur.

Je dis bien «coïncidé» car M. Ameur n'y est pour rien et son ministère n'a pas déboursé un cent, ni à Maghreb Canada Express ni à l'association le «Lien Maroc Canada».

En outre, que les craintes s'estompent. Nous n'avons jamais eu l'intention de traiter exclusivement avec aucun organisme officiel et que notre journal n'est nullement «proconsulaire» comme l'ont prétendu tout récemment certains dans leur quête de vérité... *leur* vérité.

Les questions contenant réponse, accusation et verdict se doivent donc d'être retirées, même si elles étaient posées au nom du plus noble métier au monde!

Il y a plus que l'argent comme récompense: Il y a de ces récompenses qui se savourent en privé dans la stricte intimité, dont la satisfaction du devoir accompli, dont l'estime d'un proche, dont l'admiration d'un enfant qui stimule et motive ce même enfant pour aller encore plus loin dans sa vie !

En ce qui me concerne, j'ai déjà formaté ma mémoire ! L'incident est clos .

A. El Fouladi

NORTAX
Services Administratifs

RAPPORTS D'IMPÔT

- ✓ Personnel, vendeurs, propriétaires, entreprises, copropriation, Taxis;

TENUE DE LIVRES

- ✓ Service de paie informatisé;
- Rapports employés;
- Rapports taxes de vente (TPS - TVQ);
- Expertise pour garderies.

ADMINISTRATION PROPRIÉTÉS NON RÉSIDENTS

6020, Des Grandes Prairies, Saint-Léonard
Tél. 514-324-5044 E_mail: info@nortax.ca

VINCENZO PALUMBO
Commissaire à l'assermentation
A votre service depuis 30 ans !

Maître Imane Ben Bahri LL.B.
Avocate / Lawyer

Membre du Barreau du Québec

IMMIGRATION - CIVIL
LOGEMENT - CRIMINEL - COMMERCIAL

- Droit de la famille: (Pension alimentaire, garde d'enfants, partage du patrimoine familial).
- Droit de l'immigration.
- Droit du logement: (cour du Québec et Régie du logement).
- Droit criminel et pénal.
- Expertise en code civile tunisien.

خدمتكم في كل الحالات القانونية والقضائية
خبرة في القانون المدني التونسي ومعاملات الهجرة الكندية

3516, Av. Lacombe Suite 307
Montréal, QC H3T 1M1

Tel. (514) 815-0761
(514) 839-3875
Fax: (514) 759-3300
E_mail: imane.bahri@gmail.com

© Une production de
MAGHREB CANADA EXPRESS
"D'un Continent à l'autre"
http://www.maghreb-canada.ca
ISSN 1708-8674
Dépôt légal: 2550843
N° TVQ: 1046238661
N° TPS: 86074 3798 RT0001

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abderrahman El Fouladi, Ph.D.
elfouladi@videotron.ca

Chroniqueurs:
Mostafa Benfarès, Ph.D. (Canada)
Majid Blal, Écrivain (Canada)

Caricaturiste:
Le Hic (Baba-Ahmed Hicheme)
(Algérie)

Infographie:

Abderrahman El Fouladi

Impression:

Hebdo Litho (Saint-Léonard)

Maghreb Canada Express est un mensuel publié au Canada, depuis le 1er juillet 2003. Il est le seul distribué gratuitement dans la région de Montréal, Ottawa et Sherbrooke.

Contact et publicité:
info@maghreb-canada.ca
Tel. (514) 576-9067